

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

COMMANDE

Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos clients ne peut, en conséquence y déroger sauf stipulation contraire incluse en terme express et précis dans le texte de nos offres ou acceptations.

PRIX

Les prix appliqués à la commande seront ceux en vigueur le jour de la livraison. Ces prix sont toujours entendus HT. Ils vous sont confirmés par notre enregistrement des commandes, même si la commande est prise par un de nos agents ou représentants. Toute remise sur tarif accordés par l'entreprise SMC Mahiou Claude 6 Route de Paris 89140 Pont sur Yonne sera soumis à un engagement contractuel signé par les deux parties. Cet engagement stipulera les remises accordées suivant le volume d'achats de l'acheteur faisant partie intégrante des conditions générales de ventes de l'entreprise SMC Mahiou Claude

CONDITIONS DE PAIEMENT- Nos factures sont payables à 6 Route de Paris – 89140 Pont sur Yonne et sont exigibles aux conditions de délai stipulées sur nos factures. Tout paiement non effectué à la date porte de plein droit un intérêt de 1% par mois au-dessus du taux des avances de la Banque de France, sans cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Les conditions de paiement ne peuvent être ni retardées, ni modifiées,

Sous quelque prétexte que ce soit. En cas de retard de paiement d'un terme par l'acheteur, SMC Mahiou pourra suspendre l'exécution des commandes et livraison en cours sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée. En cas de revente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par l'acheteur comme aussi dans le cas où l'un des paiements n'est pas effectué à la date. L'intégralité des sommes dues sera immédiatement éligible.

LIVRAISON

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire à réception toute réserve auprès du transporteur. En cas d'avarie au cours du transport ou colis manquants, vous devez impérativement noter avec précision les dommages ou manquants sur le bordereau du transporteur avant de le signer, sous peine d'être déchu de vos droits de réclamation.

Il vous appartient ensuite de confirmer les dégâts ou manquants par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de la réception des colis (article 105 du code du commerce)

GARANTIE

Nos fournitures sont couvertes par une garantie correspondant des lois contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception. Toutefois, la garantie ne couvre pas, les pièces et matériel de consommation, les mauvais montages ou branchements et les détériorations qui en résultent, les fausses manœuvres ou utilisations anormales et les détériorations qui en résultent et l'usure normale des pièces. Le matériel doit être installé par une personne ou une société qualifiée selon nos notices d'utilisation.

En cas de matériel ne donnant pas satisfaction, nos techniciens doivent pouvoir contrôler les conditions de montages, de fonctionnement et d'utilisation. Le matériel ne doit pas être déposé avant notre visite ou notre accord. Le fait de déposer ou d'entreprendre la réparation du matériel annule tous recours.

Toute réclamation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans un délai de huit jours, après constat d'anomalies auprès de l'entreprise SMC Mahiou Claude qui pourra, si la marchandise défectueuse est couverte par notre garantie, soit la remplacer ou la rembourser. Il n'y aura aucune obligation de garantie passé ce délai.

RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi n°80.335 du 12 mai 1980 (J.O. des 12/13 Mai 1980) le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

A défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacles au transfert à l'acheteur dès l'expédition, des risques de pertes ou de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

ETUDE ET PROJET

Les études et les documents remis ou envoyés par nous, restent notre propriété matérielle et intellectuelle. Ils ne peuvent être communiqués ni exécutés sans notre autorisation écrite.

CONTESTATIONS ET LITIGES

Toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conventions sera du ressort du Tribunal de commerce d'Auxerre qui a compétence exclusive, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.